



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **SONIAN SARL**, Baumettes 3, 1020 Renens
2. Date du prononcé de dissolution: 28.07.2011
3. Suspension de faillite: 13.12.2011
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 16.01.2012
5. Avance de frais: CHF 3'500.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision du Président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne du 28 juillet 2011, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But de la société : prise de participations dans des sociétés étrangères.

Office des faillites de Lausanne  
021 316 65 08  
1014 Lausanne Adm cant

00723435

